



## Compte rendu de séance

### Séance du 29 Mars 2021

L' an 2021 et le 29 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, pour des raisons sanitaires dans le Salle socioculturelle "Maryse Bastié" sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

**Présents** : Mme FLORES Christiane, le Maire,  
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,  
MM : AVRIL Fabien, BERTON Jean-Luc, BOURGEOIS Fabien, GAMARD Eric, NIKITINE Joël, OZANNE Marc,  
SELVON Christian

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 22/03/2021

**Date d'affichage** : 22/03/2021

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Prefecture de MONTARGIS  
le : 29/03/2021

et publication ou notification  
du : 29/03/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : BOURGEOIS Fabien

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09/03/2021

**Décision modificative à l'ordre du jour** :

- Vente de terrain appartenant à la commune à M. GAMARD
- Assainissement chez M. DAMION

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- Vote des taux d'imposition 2021
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021
- Affectation du résultat 2020
- Approbation et vote du budget 2021
- Attribution et vote des demandes de subventions 2021

Questions diverses

Avant le conseil municipal, intervention de M. Richard RAMOS, Député du Loiret.

Bon échange entre M. RAMOS et les conseillers municipaux. Beaucoup de sujets ont été abordés et entre autre

:

- zone blanche : obligation 25 % en zone rurale d'avoir la 5 G (la commune peut envoyer une demande au Député),

- fibre pour 2021 sur la commune (c'est le Département qui gère)

- pour le restaurant, M. RAMOS a pu récupérer des chaises, pour les tables, c'est en attente.

M. RAMOS propose aux conseillers de faire venir leurs enfants pour passer la journée à l'Assemblée Nationale. Mail il faut attendre que la crise sanitaire s'améliore.

Début du conseil municipal à 20 h 00

- **Vote des taux d'imposition 2021**

Madame le Maire propose au conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

Il est proposé un taux d'augmentation à 3 % ou à 5 %. Après un vote, il en résulte :

- 8 pour l'augmentation des taux d'imposition à 5 %,

- 1 pour l'augmentation des taux d'imposition à 3 %

- 2 abstentions

Après délibération, les taux seront augmentés de 5 % et ils s'établiront ainsi :

- taxe foncière (bâti) : 33,62 %, (Département 18,56 % + la commune 15,06 %)

- taxe foncière (non bâti) : 42,95 % (Département 18,56 % + la commune 24,39 %)

- **Approbation du compte de gestion 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122.21, L2343.1 et 2 et D 2343.1 à D 2343.10

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur de Châtillon-Coligny et que les comptes de gestion établis, sont conformes à ceux du compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 11          contre : 0          abstentions : 0)

- **Approbation du compte administratif 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants, vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire.

Madame le Maire quitte la salle et Madame Marie-Laure BEAUDOIN désignée présidente de séance, présente le rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : d'adopter le compte administratif de la commune de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 272 265,16 €

Recettes : 270 059,43 €

Section de fonctionnement - déficit de fonctionnement : - 2 205,73 €

Investissement :

Dépenses : 138 108,32 €

Recettes : 47 655,14 €

Section de fonctionnement - déficit de fonctionnement : - 90 453,18 €

A l'unanimité (pour : 11          contre : 0          abstentions : 0)

• **Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal,  
Vu le compte administratif du budget de la commune 2020,  
Vu le compte de gestion de la commune 2020,  
Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente un déficit de 2 205,73 €,  
Vu le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit de 90 453,18 €,  
Délibère et décide d'affecter le résultat 2020 de la façon suivante :  
- section d'investissement recettes : 001 - déficit d'investissement : 92 284,50 €,  
- section de fonctionnement recettes : 002 - excédent de fonctionnement : 264 228,73 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de 171 944,23 €

A l'unanimité (pour : 11            contre : 0            abstentions : 0)

• **Approbation et vote du budget 2021**

Madame le Maire présente le budget 2021 de la commune, qui s'établit comme ci-dessous. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune.

**Section de fonctionnement "Dépenses" :**

011 : charges à caractère général :	110 250,00 €
012 : charge du personnel :	78 990,00 €
014 : atténuation de produits :	45 500,00 €
65 : autre charge de gestion courante :	75 500,00 €
66 : charges financières :	7 868,47 €
67 : charges exceptionnelles :	500,00 €
023 : virement à la section d'investissement :	130 207,76 €

Total de la section de fonctionnement dépenses : 448 816,23 €

**Section de fonctionnement "Recettes" :**

64 : charges de sécurité sociale et de prévoyance :	400,00 €
70 : produits des services du domaine et ventes diverses :	9 781,00 €
73 : impôts et taxes :	178 500,00 €
74 : dotations, subventions de participations :	65 771,00 €
75 : autres produits des gestions courantes :	22 100,00 €
77 : produits exceptionnels :	320,00 €
002 : résultat de fonctionnement reporté :	171 944,23 €

Total de la section de fonctionnement recettes : 448 816,23 €

**Section d'investissement "Dépenses" :**

13 : amendes de police :	1 500,00 €
16 : emprunts et dettes assimilés :	67 437,09 €
20 : immobilisations incorporelles :	3 300,00 €
21 : immobilisations corporelles :	76 800,00 €
23 : immobilisations en cours :	43 114,67 €
001 : Solde exécution de la section d'investissement reporté	92 284,50 €

Total de la section d'investissement dépenses : 284 436,26 €

**Section d'investissement "Recettes" :**

10 : dotations, fonds et réserves :	6 500,00 €
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	92 284,50 €
13 : subventions d'investissement :	54 664,00 €
021 virement de la section de fonctionnement :	130 207,76 €

Total de la section d'investissement recettes : 284 436,26 €

A l'unanimité (pour : 11            contre : 0            abstentions : 0)

• **Attribution et vote des demandes de subventions 2021**

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues de différentes associations. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- HBC Lorris : 100,00 €
- Les restaurants du coeur : 150,00 €
- Association des secrétaires de Mairie : 0 €
- L'école en couleurs (APE du Joudry) : 0 €
- Association Française des Sclérosés en Plaques : 0 €
- Société Protectrice des Animaux (SPA) : 50,00 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

- M. Eric GAMARD a fait une demande par courrier pour acheter le terrain cadastré AP 158 situé vers le Colmier. Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'achat de cette parcelle.

- M. Thomas DAMION rencontre des problèmes de busages bouchés. Celui-ci se propose de faire la tranchée mais demande à la commune de prendre en charge la fourniture de matériel.

Derrière ces 6 propriétés se trouvent un réseau hydraulique, qui a été réalisé, il y a un certain temps.

Sur le terrain de M. DAMION, est centralisé tous les conduits d'eaux pluviales, qui se jettent dans un "puisard" Avant tout, il faut savoir s'il y a eu convention et avoir la certitude que ces travaux sont à la charge de la commune. Prendre contact avec M. Dominique POIRON car un regard est abîmé et il est situé sur son terrain afin qu'il fasse le nécessaire pour le changer.

La Mairie va faire le nécessaire pour retrouver la convention et les plans de ce réseau hydraulique.

**Questions diverses :**

Madame BEAUDOIN informe le conseil que suite aux demandes de subvention faites au Département et à l'Etat pour le restaurant, la commune bénéficiera de 65 %.

Séance levée à : 21 h 32

En mairie, le 06/04/2021

Le Maire

Madame Christiane FLORES



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Flores', written over a horizontal line.